

**Sommaire des délibérations  
du conseil académique plénier  
du 7 juillet 2023**

	<b>Point abordé</b>	<b>pages</b>
<b>CAC 17 -2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès verbal du 17 mars 2023</li> </ul>	2
<b>CAC 18-2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès verbal du 16 mai 2023</li> </ul>	3
<b>CAC 19.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès verbal du 26 mai 2023</li> </ul>	4
<b>CAC 20.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Election à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants chercheurs : collège A</li> </ul>	5
<b>CAC 21.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Election à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants chercheurs : collège PRAG</li> </ul>	6
<b>CAC 22.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Election à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants chercheurs : présidence et vice présidence</li> </ul>	7
<b>CAC 23.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission finances et moyens : représentants des personnels</li> </ul>	8
<b>CAC 24.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail et de prévention des violences sexuelles et sexistes : représentant des personnels</li> </ul>	9
<b>CAC 25.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail et de prévention des violences sexuelles et sexistes : représentants des étudiants</li> </ul>	10
<b>CAC 26.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de pilotage des ressources humaines : représentants des personnels</li> </ul>	11
<b>CAC 27.2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions diverses : Motion relative au partenariat avec le CROUS</li> </ul>	12

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

---

**Délibération CAC n° 17- 2023**

**1- Projets des procès-verbaux des séances du conseil académique plénier**

**1- 1 – Procès-verbal du 17 mars 2023**

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votant.e.s : 54

Présent.es : 36

Représenté.e.s : 18

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 52

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

**Document en annexe : procès-verbal du 17 mars 2023**

Le projet de procès-verbal du 17 mars 2023 est approuvé.

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

---

**Délibération CAC n° 18- 2023**

**1- Projets de procès-verbaux des séances du conseil académique**

**1- 2 – Procès-verbal du 16 mai 2023**

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 54

Présent.e.s : 36

Représentés : 18

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 52

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA



**Document en annexe : procès-verbal du 16 mai 2023**

Le projet de procès-verbal du 16 mai 2023 est approuvé.

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

---

**Délibération CAC n° 19- 2023**

**1- Projets de procès verbaux des séances du conseil académique plénier**

**1- 3 – Procès-verbal du 26 mai 2023**

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 54

Présents : 36

Représentés : 18

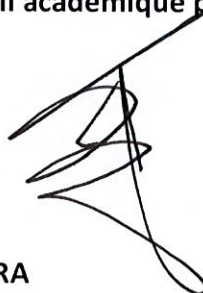
Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 52

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

**Document en annexe : procès-verbal du 26 mai 2023**

Le projet de procès verbal du 26 mai est approuvé.

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R712-3 et suivants  
Vu le décret n° 2020-785 du 26 juin 2020  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

---

**Délibération CAC n° 20 - 2023**

**2- Elections à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s chercheur.e.s**

**2-1 – représentant du collège des professeurs des universités ou personnels assimilés**

Candidature de Johan OZWALD

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 17 votants

12 présents

5 représentés

Johan OZWALD : 17 voix

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Johan OZWALD est élu représentant du collège des professeur.e.s des universités ou personnel assimilés à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s de l'Université Rennes 2, à l'unanimité.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER  
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2  
Séance du 7 juillet 2023**

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R712-3 et suivants  
Vu le décret n° 2020-785 du 26 juin 2020  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

---

**Délibération CAC n° 21 - 2023**

**2- Elections à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s chercheur.e.s**

**2-2 – représentant du collège des PRAG**

Candidature d'Elisa BARBOLINI

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 1 votant

1 présent

Elisa BARBOLINI : 1 voix

**La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2**



**Jimena OBREGÓN ITURRA**

**Elisa BARBOLINI est élue représentante du collège des PRAG à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s de l'Université Rennes 2, à l'unanimité.**

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R712-3 et suivants  
Vu le décret n° 2020-785 du 26 juin 2020  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11-2  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

---

**Délibération CAC n° 22 - 2023**

**2- Elections à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s chercheur.e.s**

**2-3 – Présidence**

Candidature à la Présidence de section : Johan OZWALD

Candidature à la suppléance de Présidence de section : Giorgia TISCINI

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 10

9 Présents

1 représenté

Johan OZWALD : 10 voix

Giorgia TISCINI : 10 voix

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Johan OZWALD est élu Président de section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s de l'Université Rennes , à l'unanimité.

Giorgia TISCINI est élue Présidente suppléante à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s de l'Université Rennes 2, à l'unanimité.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADEMIQUE PLÉNIER  
DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2  
Séance du 7 juillet 2023**

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11-2  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008  
Vu la composition de la commission des finances et des moyens validée en séance du conseil d'administration du 28 juin 2019

---

**Délibération CAC n° 23 - 2023**

**3- Élections aux conseils, commissions, groupes de travail.**

**3-1 – commission des finances et des moyens**

Représentant.e.s des personnels

Candidatures de Karim GHORBAL et Gilles RENAUT

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 39

28 Présents

11 représentés

Karim GHORBAL : 39 voix

Gilles RENAUT : 39 voix

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Karim GHORBAL et Gilles RENAUT sont élus à la commission finances et moyens de l'université Rennes 2, à l'unanimité.



---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11-2

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Vu la composition du groupe de travail et de prévention des violences sexuelles et sexistes validée en séance du conseil d'administration du 28 juin 2019

---

**Délibération CAC n° 24 - 2023**

**3- Élections aux conseils, commissions, groupes de travail.**

**3-2 –Groupe de travail et de prévention des violences sexuelles et sexistes**

3-2 a : représentant.e.s des personnels

Candidatures de Séverine ERHEL et Gaelle MENGUY

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 39

28 Présents

11 représentés

Severine ERHEL : 39 voix

Gaelle MENGUY : 39 voix

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Severine ERHEL et Gaelle MENGUY sont élues au groupe de travail et de prévention des violences sexuelles et sexistes de l'université Rennes 2, à l'unanimité.

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4

Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11-2

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

Vu la composition du groupe de travail et de prévention des violences sexuelles et sexistes validée en séance du conseil d'administration du 28 juin 2019

---

**Délibération CAC n° 25 - 2023**

**3- Élections aux conseils, commissions, groupes de travail.**

**3-2 –Groupe de travail et de prévention des violences sexuelles et sexistes**

3-2 b : représentant.e.s des étudiant.e.s

Candidatures de Louise BRIAND et Léna DUBLÉ

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 10

5 Présent.e.s

5 représenté.e.s

Louise BRIAND : 10 voix

Léna DUBLÉ : 10 voix

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

Louise BRIAND et Léna DUBLÉ sont élues au groupe de travail et de prévention des violences sexuelles et sexistes de l'université Rennes 2, à l'unanimité.

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11-2  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

---

**Délibération CAC n° 26- 2023**

**3- Élections aux conseils, commissions, groupes de travail.**

**3-3 comité de pilotage des ressources humaines**

Représentant.e.s des personnels

Candidatures de Ronan CEVAER, Jean Jacques GRIMM, Dolores THION, Roland TRIQUE

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 39

28 Présents

11 représentés

Ronan CEVAER : 39 voix

Jean Jacques GRIMM : 39 voix

Dolores THION : 39 voix

Roland TRIQUE : 39 voix

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN-ITURRA

Ronan CEVAER, Jean Jacques GRIMM, Dolores THION, Roland TRIQUE sont élu.e.s au comité de pilotage des ressources humaines, à l'unanimité.

---

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11-2  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 adopté le 8 février 2008

---

**Délibération CAC n° 27- 2023**

Motion

« Le CAC demande au CA de réévaluer les conditions de partenariat avec le CROUS relatif au distributeurs automatiques de boissons. Il propose ainsi de mettre en place une période d'essai pour vérifier le respect des engagements du contrat et d'évaluer d'autres perspectives de partenariat en dehors du CROUS ».

---

Membres en exercice : 81

**Vote du conseil académique**

Votants : 52

34 Présents

18 représentés

La Présidente du conseil académique plénier de l'Université Rennes 2



Jimena OBREGÓN ITURRA

La motion relative aux conditions de partenariat de l'université Rennes 2 avec le CROUS a été adoptée, à l'unanimité.